

**CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PREPARATION CSR**  
PERMIS DE CONSTRUIRE – Dossier n°22-042



PC 4 - NOTICE DESCRIPTIVE

**PROJET OMEGA**

**CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PREPARATION CSR POUR PSI ENVIRONNEMENT**

Route des Usines – 65300 LANNEMEZAN

Février 2023

## 1 - MAITRE D'OUVRAGE

### PSI ENVIRONNEMENT

570 Rue Peyrehitte  
65300 LANNEMEZAN

## 2 - ARCHITECTE

### Thomas BRASSAT

ARCHITECTURE ET TECHNIQUE

22 chemin de Lanusse

31200 Toulouse

Tel : 05 61 80 99 28

Mail : contact@architecturetechnique.com

### Préambule

La présente notice reprend pour partie la notice établie dans le cadre du PC déposé. Les parties complétées sont représentées en rouge.

## 3 - INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE

Le présent projet porte sur la construction d'un centre de préparation de combustibles solides de récupération pour la société PSI ENVIRONNEMENT sur le terrain de l'ancienne usine de production d'aluminium Pechiney, sur la route des usines à Lannemezan. Il s'agit de construire un centre de préparation pour fabriquer des combustibles solides de récupération à partir de déchets initialement non recyclables, il sera accompagné d'un bâtiment de locaux sociaux destinés aux salariés de l'usine. Ces deux bâtiments s'implantent sur la partie nommée OMEGA 1. Autour de ce centre, sur la partie nommée OMEGA 2 seront construits des annexes nécessaires à son fonctionnement dont une installation de maturation et d'élaboration des mâchefers, une plate-forme de tri et de stockage de déchets.

Les constructions sont composées ainsi :

#### OMEGA 1

- **Bâtiment 1** : d'une SDP de 316m<sup>2</sup> accueille les locaux sociaux pour les salariés de l'usine.

- **Bâtiment 2** : d'une SDP de 7 086m<sup>2</sup> accueille le centre de récupération CSR.

#### OMEGA 2

- **Stockage 1** : stockage couvert par des tunnels de stockage d'une emprise au sol de 2 464m<sup>2</sup> accueille des déchets en mélange.

- **Stockage 2** : stockage couvert par des tunnels de stockage d'une emprise au sol de 1 536m<sup>2</sup> accueille une aire pour la maturation et l'élaboration des mâchefers.

- **Stockage 3** : stockage couvert par des tunnels de stockage d'une emprise au sol de 1 248m<sup>2</sup> accueille un stockage DEA issus de la filière ECOMAISON.

- **Stockage 4** : stockage non couvert d'une surface au sol de 879m<sup>2</sup> accueille des déchets de bois

- **Stockage 5** : stockage non couvert d'une surface au sol de 879m<sup>2</sup> accueille des CSR en balles

*Ces bâtiments n'étant pas des Établissements recevant du public sont soumis au code du travail.*

*L'obligation visée au I de l'article L.111-18-1 du code de l'urbanisme ne s'applique pas aux bâtiments abritant des installations classées pour la protection de l'environnement au titre des rubriques 27XX (sauf les rubriques 2715, 2720, 2750, 2751 et 2752), les rubriques 3260, 3460, les rubriques 35XX et les rubriques 4XXX.*

*Le projet abritant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) au titre des rubriques 2791-1 / 3532 / 2716 / 1532, il n'est donc pas soumis à l'obligation visée au titre I de cet article et n'intègre pas de procédé de production d'énergies renouvelables ou de système de végétalisation ni en toiture ni sous forme d'ombrières sur l'aire de stationnement.*

#### 4 - PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

L'unité foncière concernée se compose de 10 parcelles référencées comme suit :

- Section G numéro 1309 : superficie de 1 432m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1324 : superficie de 1 858m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1325 : superficie de 887m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1327 : superficie de 34 639m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1350 : superficie de 3 531m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1382 : superficie de 601m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1383 : superficie de 629m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1384 : superficie de 26m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1386 : superficie de 393m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1390 : superficie de 44 373m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1391 : superficie de 2 022m<sup>2</sup>
- Section G numéro 1403 : superficie de 136m<sup>2</sup>

La superficie totale de l'unité foncière est de **90 527m<sup>2</sup>**.

Le terrain de plus de 9 hectares est globalement plat sur la partie OMEGA 1 et présente un dénivelé de près de 4 mètres sur la partie OMEGA 2.

Il est aujourd'hui vide de toute construction et environné de bâtiments industriels.

L'ancienne usine Péchiney est aujourd'hui entièrement démolie avec quelques dallages encore présents en surface. La majeure partie du terrain est aujourd'hui imperméabilisée par de l'enrobé, un dallage béton ou une GNT. Seule une partie du terrain située au Nord est enherbée. Ces espaces enherbés existants seront majoritairement maintenus et les espaces imperméabilisés ne seront pas transformés en surface enherbées.

*Un dossier de demande d'autorisation environnementale est déposé conjointement à cette présente demande. Il comprend l'étude d'impact ainsi que le volet loi sur l'eau qui sont joints en annexe du présent dépôt.*

L'unité foncière se trouve en zones UI du PLU, zone urbaine destinée aux activités industrielles, artisanales, commerciales et de services.

#### 5 - PRESENTATION DU PROJET ET PARTIS RETENUS

##### 1- Aménagement du terrain

L'entrée sur le site se fait depuis un accès existant situé au Sud du terrain, sur la route des usines. Cet accès sera réservé aux véhicules légers, pour les salariés et les bus visiteurs. Il permet de desservir le parking dédié aux salariés et aux visiteurs à l'entrée Sud du site.

L'accès des poids lourds est dissocié et se fera depuis la même route mais plus au Nord du site. Ils circuleront autour du centre de préparation CSR, en sens unique du pont bascule d'entrée au pont bascule de sortie.

Les deux flux ne se croiseront pas.

Le parking de 38 places dédié aux salariés et aux visiteurs est donc implanté au Sud du site. Il est planté d'arbres pour à la fois servir de masque et pour ombrager les voitures en saisons chaudes.

Un cheminement piéton sécurisé se fera depuis ce parking et permettra aux salariés et aux visiteurs d'accéder aux locaux sociaux et aux installations du centre.

Une place de stationnement dédié à la livraison est positionnée à l'entrée poids lourds.

Les 2 bâtiments à construire sont orientés parallèlement à la route départementale 17.

Ils s'organisent de manière à répondre aux besoins du projet et dialoguer avec leur contexte.

Le reste des constructions, à savoir l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers et la plate-forme de tri et de stockage de déchets, est positionné sur la plateforme de OMEGA 2 à l'Est du site - en fond de parcelle.

Deux bassins étanches de rétention des eaux pluviales sont positionnés entre la plateforme de OMEGA 1 et la plateforme de OMEGA 2 au centre du terrain. Ils permettent de stocker les eaux de pluie des bâtiments et de la voirie avant rejet dans le réseau collectif de façon contrôlée.

## **2- Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles**

Les 2 bâtiments sont donc parallèles à la route départementale 17.

La topographie sensiblement plane de la plateforme de OMEGA 1 permet la mise en place des deux bâtiments presque à la même altimétrie.

Le bâtiment des locaux sociaux, rattaché au parking, est positionné en premier plan devant le centre de préparation. Sa position donnera la possibilité aux salariés et aux visiteurs qui le traverseront de profiter des vues sur la chaîne des Pyrénées. Sa forme a été voulue peu haute presque écrasée pour laisser voir l'usine en arrière-plan.

Le centre est positionné en second plan et se développe en longueur. Les usages qu'il accueille exigent d'être accueillis dans des volumes de grande hauteur, lui donnant une forme imposante.

Il est entouré par la voirie à sens unique destinée à la circulation des poids lourds.

Les deux bâtiments sont traités avec une volumétrie simple, Les façades donnant sur la route des usines représentent des formes presque organiques évoquant les branchages d'un arbre. Elles sont ainsi travaillées à la fois pour entrer en dialogue avec l'environnement immédiat en partie boisé et pour symboliser la nature et l'environnement.

Les annexes destinées à la maturation et d'élaboration des mâchefers et la plate-forme de tri et de stockage de déchets sont éloignés des deux bâtiments. Leur implantation, leur forme ainsi que les matériaux qui les composent ont été voulu pour répondre à la fonctionnalité attendue.

## **3-Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain**

Le bâtiment des locaux sociaux est en structure et parois béton.

Son enveloppe a été conçue de manière à donner l'impression d'entrer dans un cocon et de protéger le volume d'espace qu'elle entoure. L'autre parti pris était de permettre d'apprécier le paysage des Pyrénées par transparence depuis les espaces intérieurs.

Le volume intérieur est donc composé successivement de parois en béton de teinte sombre et de paroi en verre toute hauteur, l'enveloppe qui l'entoure se composera de modénatures en béton blanc présentant des formes organiques.

Le bâtiment du centre de préparation CSR est en structure métal.

Les usages qu'il abritent exigent d'être accueillis dans des volumes de grande hauteur, lui donnant une forme imposante.

Son enveloppe se compose d'un mariage métal-béton.

Des parois en béton toute hauteur sont prévues sur certaines façades pour répondre aux usages et pour respecter les différentes normes auxquelles le centre est régi.

Pour le reste des façades, la paroi en béton est prévue uniquement sur une petite hauteur, la hauteur restante est habillée de bardage métallique.

Un travail sur le calepinage du bardage métallique qui habille les façades importantes de l'usine a été fait pour y apporter un rythme et dynamiser la grande hauteur du volume de l'usine. Le choix du type et de la couleur de bardage est voulu pour entrer en dialogue avec les formes organiques qui constituent l'enveloppe du bâtiment des locaux sociaux.

Les espaces de stockage couvert pour installation de maturation et d'élaboration des mâchefers et pour tri et stockage de déchets sont traités simplement par des tunnels de stockage métallo-textiles de teinte verte.

Le parking est planté d'arbres de haute tige d'essence locale pour accompagner l'aire de stationnement et ombrager les voitures en saisons chaudes à raison de 1 arbre pour 4 places de stationnement.

Un traitement paysagé composé de massifs arbustifs avec une mixité d'essence et d'une haie champêtre sera apporté à l'avant du site.

Le terrain est entièrement clôturé. La clôture est voulue transparente et aura une hauteur de 2.00 mètres.

#### **4- Matériaux et couleurs des constructions**

Matériaux et couleurs des constructions :

##### **Revêtement de façade :**

###### Bâtiment 1

Mur béton de teinte blanche, modénature en béton de teinte blanche, mur béton de teinte noire.

###### Bâtiment 2

Mur béton de teinte grise, bardage métallique nervuré vertical de teinte grise, bardage métallique en lames pliées type ORIGAMI de teinte blanche, bardage métallique en lames pliées type ORIGAMI de teinte verte.

##### **Menuiseries :**

###### Bâtiment 1

Menuiserie aluminium teinte noire

###### Bâtiment 2

Menuiserie aluminium teinte noire

##### **Toitures :**

###### Bâtiment 1

Toiture terrasse avec étanchéité et gravier de protection de teinte grise

###### Bâtiment 2

Bac acier présentant une pente à 5,2% de teinte vert clair

###### Stockage 1

Textile de teinte verte sur charpente métallique

###### Stockage 2

Textile de teinte verte sur charpente métallique

###### Stockage 3

Textile de teinte verte sur charpente métallique

##### **Parvis :**

###### Bâtiment 1

béton desactivé de teinte grise

###### Bâtiment 2

béton desactivé de teinte grise

##### **Trottoir bâtiments:**

###### Bâtiment 1

béton desactivé de teinte grise

###### Bâtiment 2

béton desactivé de teinte grise

**Aire de stationnement :**

Sol en enrobé

**Clôture :**

Clôture à maille rigide de teinte verte

**Portail :**

Portails métalliques à barreaudage vertical, teinte verte

**5- Traitement des espaces libres**

Bilan stationnement :

**Etat initial :** 0

**Projet :**

38 places de stationnement aériennes dont :

- 1 place PMR.
- 4 places pour recharge de véhicules électriques
- 33 places pour le personnel et les visiteurs

1 place de parking pour autocar

1 place aérienne pour la livraison

**Besoins règlementaires du projet :**

	Règlementation	Surface SHON	Nombre de places nécessaire * <small>*arrondi à l'entier le plus proche</small>
Bureaux	1pl/30m <sup>2</sup>	346m <sup>2</sup>	12 places
Activités industrielles	Selon activité	7 251m <sup>2</sup>	Selon activité

Gestion des ordures :

Le stockage des ordures ménagères issues des activités des locaux sociaux se fait à l'intérieur du bâtiment même.

Ces ordures seront sorties sur la voirie le jour de la collecte, acheminées à proximité du portail existant.

Espaces verts :

Aucun pourcentage d'espace vert n'est exigé mais la réglementation exige à ce que les surfaces libres de toute construction ainsi que les délaissés des aires de stationnement soient plantées.

Les surfaces libres non occupées par les constructions et la voirie sont traitées en espaces verts.

Le projet comprend 39 332m<sup>2</sup> d'espace végétalisé planté, soit 43% de la superficie de l'unité foncière.

Les surfaces imperméabilisées déjà présentes sur le site ne seront pas transformées en surface enherbées.

Plantations :

5 arbres de hautes tiges d'essence locale seront plantés pour accompagner l'aire de stationnement. Un traitement paysagé sera apporté à l'avant du site pour accompagner le bâtiment destiné aux locaux sociaux. Il sera composé de massifs arbustifs avec une mixité d'essence et d'une haie champêtre.

Les aires de stationnements sont ombragées par **des frênes à fleurs**



Des massifs et couvre sols viennent accompagner l'avant du site.

Ils sont composés de :



Myrthus communis Myrthe



Lavande



Euonymus europaeus Fusain



Perovskia



## 6- VRD

**Raccordement aux réseaux existants** suivant plan de masse réseaux fourni avec le présent dossier. L'alimentation en eau potable des locaux sociaux, le système de brumisation et la défense incendie du centre se fera par raccordement au réseau d'eau potable urbain.

Une séparation des eaux rejetés est prévue sur le projet. Les eaux générées par le process sont collectées et traitées ou collectées pour être évacuées vers une installation de traitement.

Les eaux usées des locaux sociaux sont évacuées vers une microstation d'épuration avant rejet dans le premier bassin de rétention des eaux pluviales.

**Pour le traitement des eaux pluviales**, une solution de stockage avant rejet est mise en œuvre par deux systèmes de bassin de rétention des eaux pluviales étanches. Ces bassins sont prévus pour stocker les eaux de pluie récoltées sur le projet avant rejet contrôlé au réseau collectif. L'infiltration des eaux pluviales n'a pas été envisagée du fait de la pollution des sols et de la présence de la nappe à une faible profondeur.

Les eaux pluviales de toitures sont envoyées directement vers le bassin situé au nord du site (nommé « le lac ») conformément à ce qui a été défini avec la mairie de Lannemezan.

Ce bassin accueille actuellement les eaux pluviales du site d'implantation et de zones voisines (notamment les eaux provenant de la société Mécamont Hydro). Il dispose d'une évacuation avec un débit régulé vers la petite Baïse.

En cas d'incendie, les eaux pluviales ainsi que les eaux d'extinctions incendies seront renvoyés dans les bassins de rétention créés sur le site

Les eaux pluviales de voirie collectées avant rejet vers les deux bassins de rétention.

Les eaux en sortie des deux bassins seront traitées par des débourbeurs et déshuileurs avant rejet dans une canalisation existante située au nord-ouest du site.

*Cf. dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant un volet loi sur l'eau est déposé conjointement à cette présente demande.*

### **Protection incendie :**

La protection incendie sera assurée par des réserves artificielles composées d'une cuve sprinkler métallique conforme aux normes en vigueur, de trois bâches à eau et des deux bassins de rétention étanches ayant au total une capacité suffisante pour couvrir l'ensemble des constructions en deux heures et accessible à tout moment par les pompiers.

Ces volumes ont été positionnés de manière à faciliter la manœuvre des équipes d'intervention incendie et repartis sur le terrain pour couvrir l'ensemble du site.

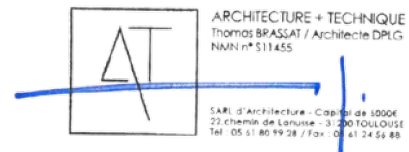
Fait à Toulouse, le, 21/03/2023

Le maître d'Ouvrage



S.A.S. PSI  
570, rue Feytaud  
65300 LANNEMEZAN  
TEL 05 02 93 35 40 - Fax 05 02 98 17 70  
Siret 344 319 680 0041 - NAF 3332 Z

Architecte conception



ARCHITECTURE + TECHNIQUE  
Thomas BRASSAT / Architecte DPLG  
N°N° n° 511455

SARL d'Architecture - Capital de 1000€  
22 chemin de Larusse - 31000 TOULOUSE  
Tel : 05 51 80 99 28 / Fax : 05 61 24 56 88